

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2020

* * * * *

PRESENTS : AIME Véronique – CHOMEL Lilian – CROUZET Laurence – DESCORMES Alain – FURMINIEUX Magali – LEMOINE Catherine – LERMET Thierry – LOURME Françoise – MALSERT Eliette - MONTABONNET Christophe — POSE Guillaume – SAUREL Virginie – SENECHAL Sylvie – SIGNOVERT Jacky

ABSENT EXCUSES : DUCOING Stéphane pouvoir à Jacky SIGNOVERT

* * * * *

Madame Anaïs MODRIN, secrétaire de mairie, est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 16 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

Suite à un mail de la Commune de Champagne reçu le 15 septembre 2020, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour une délibération désignant les 3 délégués de la commune dans le cadre du groupe de travail concernant la mutualisation des équipements sportifs. Accord du Conseil à l'unanimité.

En raison de la présence de Mme Florence DUBUIS au Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre des délibérations afin que son dossier soit évoqué en priorité pour la libérer.

D2020 09 41 – CENTRE BOURG – REQUETE DE Me MADEIRA, AVOCATE DE FLORENCE DUBUIS

Par courrier reçu le 5 août 2020, Me MADEIRA, avocate de Mme Florence DUBUIS fait état des difficultés et des nuisances subies par Mme Florence DUBUIS en raison du chantier. Une demande de gratuité de son occupation a été sollicitée jusqu'à la fin des travaux. La livraison du chantier est prévue au 31 mars 2021.

Par courrier en date du 3 septembre 2020, Monsieur le Maire a rappelé les négociations et les accords pris entre Mme Florence DUBUIS et l'ancienne Municipalité (baisse de 50% du loyer et reprise de son fonds de commerce au-delà de l'estimation). Il a indiqué que la décision concernant la gratuité du loyer devait être décidée par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire donne la parole à Florence DUBUIS afin qu'elle explique sa situation.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal a fait un premier vote duquel résulte 7 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention. Aucune majorité n'étant apparente, Monsieur le Maire demande un second tour de table. Au second tour de table, le Conseil Municipal par 7 voix pour et 8 voix contre,

- **REFUSE** la gratuité de l'occupation
- **DECIDE** que le loyer de l'appartement d'un montant de 200 € depuis le 1^{er} décembre 2019 reste inchangé
- **DECIDE** que le loyer du commerce d'un montant de 45 € reste inchangé
- **DECIDE** que le Conseil Municipal apportera toute l'aide possible à Mme Florence DUBUIS pour améliorer sa situation. Le CCAS pourra également être sollicité.

D2020 09 38 – INDEMNITE DE FONCTION DU CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE AUX RESSOURCES HUMAINES ET A L'ECOLE

Suite aux délibérations D2020 07 36 et D2020 07 37 du 16 juillet 2020, et par arrêté 2020/09/15 du 14 septembre 2020, Monsieur le Maire a donné délégation à Mme Françoise LOURME, conseillère municipale, en matière de ressources humaines et à l'école à partir du 1^{er} août 2020.

Les articles L. 2123-24-1 et L.2123-20 du code général des collectivités territoriales permettent de fixer une indemnité aux conseillers municipaux délégués n'excédant pas 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (enveloppe maire et adjoints) soit au maximum 233.36 € brut.

Monsieur le Maire propose de verser mensuellement à compter du 1^{er} août 2020 (date de prise de fonction effective), une indemnité de fonction à la conseillère municipale déléguée aux ressources humaines et à l'école.

Le montant de cette indemnité serait de 194.47 € brut correspondant à 5 % de l'indice brut et sera déduite de l'indemnité brute de Monsieur le Maire et de ses adjointes (1% de leur indice respectif).

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour (la conseillère municipale déléguée ne prenant pas part au vote),

- **FIXE** l'indemnité mensuelle de la conseillère municipale déléguée aux ressources humaines et à l'école à 194.47 € brut ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'appliquer la présente délibération

D2020 09 39 – INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS

Par délibération D2020 07 17 du 3 juillet 2020, le Conseil Municipal a voté les indemnités de fonction du maire et des 4 adjointes.

Par courrier, reçu le 12 août 2020, la Sous-Préfecture demande l'annulation de la délibération précitée et le remplacement par une nouvelle délibération ayant pour annexe un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal.

Par délibération D2020 09 41 du 17 septembre 2020, le Conseil Municipal a voté l'indemnité de la conseillère municipale déléguée aux ressources humaines et à l'école.

L'indemnité du maire n'est pas sujette à délibération, elle est indiquée par souci de transparence auprès des membres du Conseil Municipal et des habitants.

A compter du 3 juillet 2020, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints titulaires d'une délégation était, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :

- **Maire : 40,30 % de l'indice 1027 - soit 1 567,43 € brut**
- **Adjointes : 10,70 % de l'indice 1027 - soit 416,17 € x 4 = 1 664,68 € brut**

A compter du 1^{er} août 2020, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints titulaires d'une délégation est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :

- **Maire : 39,30 % de l'indice 1027 - soit 1 528,53 € brut**
- **Adjointes : 9,70 % de l'indice 1027 - soit 377,27 € x 4 = 1 509,08 € brut**

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal est annexé à la présente délibération.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ANNULE** la délibération D2020 07 17 du 3 juillet 2020 ;
- **FIXE** les indemnités des élus selon le tableau joint en annexe

D2020 09 40 – CENTRE BOURG – AMENDEMENT DE LA DELIBERATION D2018 04 30 CONCERNANT LA DEMANDE DE DETR

Le plan de financement du projet Centre Bourg comprenait une DETR (subvention de l'Etat) à hauteur de 589 943.11 € pour un montant prévisionnel HT de travaux à hauteur de 1 474 857.79 €. Cependant, la seule délibération prise par l'ancien Conseil Municipal concernant cette DETR était la délibération D2018 04 30 du 11 avril 2018 qui indiquait une demande de DETR à hauteur de 404 452.50 €. De fait, le projet a démarré sans l'accord d'une subvention ni de son montant La Commune a contracté un emprunt de 700 000 € mais il n'a pas été budgétisé les travaux d'aménagement (épicerie, locaux artisanaux, bibliothèque...). Les dossiers n'ont été établis que sur des prévisionnels.

Après rendez-vous en sous-préfecture, il convient d'amender la précédente délibération et de revoir le montage financier de l'opération afin de maintenir l'équilibre financier prévu. Un nouveau dossier va être déposé auprès de la sous-préfecture afin de solliciter une subvention de 500 000 € permettant de finaliser le financement du projet Centre Bourg.

Le montant global des subventions accordées ne peut dépasser 80% du montant global du projet.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **AMENDE** la délibération D2018 04 30

- **CHARGE** Monsieur le Maire de déposer une nouvelle demande de subvention au titre de la DETR auprès de la sous-préfecture.

D2020 09 42 – APPARTEMENT COMMUNAUX – CONTRAT DE LOCATION AVEC DUDH

Suite à un rendez-vous le 17 juillet dernier, l'Association « Collectif solidarité », représentée par M. Bernard GAUTHIER, Monsieur le Maire a donné, dans le cadre ses pouvoirs, son accord pour l'accueil d'une famille géorgienne dans le logement communal situé 69 Rue de la Poste (2^{ème} étage), moyennant un loyer modéré.

Le Conseil Municipal est toutefois sollicité concernant le montant du loyer. Le Collectif propose les mêmes conditions que lors de l'accueil de la précédente famille à savoir 100€.

L'Association DUDH prendra en charge la totalité des frais attenants à ce logement.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de mettre à disposition l'appartement communal au 69 Rue de la Poste (2^{ème} étage) à l'Association DUDH

- **DIT** qu'un loyer d'un montant mensuel de 100 € sera demandé à l'Association DUDH jusqu'au départ de la famille hébergée

- **DIT** que l'Agence API Immobilier reste l'intermédiaire entre la Commune et le locataire et sera chargé des états des lieux et baux de locations

Un point sera fait d'ici six mois avec l'association afin de revoir si besoin la pertinence de cette aide.

D2020 09 43 – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

En raison de modification de représentants d'associations, la délibération D2020 07 24 doit être modifiée.

Elu responsable : Thierry LERMET

3 Membres élus :

- Catherine LEMOINE
- Magali FURMINIEUX
- Virginie SAUREL

4 habitants de la commune, représentants de différentes Associations Départementales ou impliqués dans la vie citoyenne seront membres du CCAS de Saint-Désirat :

- Roselyne TERRAY CLEUX nommée par l'UDAAF
- Sylvie SENECHAL nommée par l'ADAPEI
- Christine MANTE
- Marianne CRAVOTTA

Accord du Conseil à l'unanimité

D2020 09 44 – COMPTEURS LINKY – ABROGATION DE DECISIONS

Par délibération D2019 10 41 du 9 octobre 2019 et par deux arrêtés (2019/10/41 et 2019/10/42) du 10 octobre 2019, la Municipalité a refusé le déclassement des compteurs existants et interdit leur remplacement par des compteurs communicants Linky.

Par jugement du Tribunal Administratif de Lyon, en date du 25 juin 2020, les arrêtés ont été annulés et la Commune est enjointe d'abroger la délibération précitée.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix pour et 7 voix contre,

- **DECIDE** de ne pas abroger la délibération D2019 10 41 du 9 octobre 2019.

Les conseillers ayant voté pour l'abrogation auront en charge la préparation d'un dossier motivant ce refus.

D2020 09 45 – MUTUALISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS – DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE

Un projet de mutualisation des équipements sportifs avec les communes d'Andance, Andancette, Champagne, Peyraud et Saint Etienne de Valoux a été adopté par la mandature précédente avec mise en place d'un groupe de travail intercommunal au sein du bassin de vie.

Il convient pour chaque commune de désigner 3 délégués prenant part à ce groupe de travail. Monsieur le Maire propose :

- M. Thierry LERMET,
- M. Guillaume POSE,
- M. Lilian CHOMEL

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DESIGNE** M. Thierry LERMET, M. Guillaume POSE et M. Lilian CHOMEL membres du groupe de travail.

INFO et DIVERS

➤ **Fonctionnement du Conseil Municipal**

Afin de permettre une meilleure connaissance de l'ensemble des dossiers, il est proposé une réunion d'information hebdomadaire, non obligatoire, les lundis à 18h en mairie pour l'ensemble des conseillers municipaux.

➤ **Note d'information à la population**

Un échange a eu lieu sur les futurs outils de communication auprès des habitants.

➤ **Préparation de la commission participative du 24 septembre**

Pour rappel, une réunion d'information à la mise en place de commissions participatives est prévue le jeudi 24 septembre 2020 à 18h30 à la salle des fêtes. Le but étant la création de trois commissions sur les thèmes :

- Centre Bourg et aménagement du village
- Aménagement du plateau (Brunieux, Sonier)
- Mise en place d'un comité des fêtes

D'autres axes peuvent être amenés par la population afin de co-construire le village avec les habitants.

➤ **Préparation de la réunion « Rue de la Poste – problèmes de voisinage »**

Depuis le début du mandat, des problèmes récurrents de voisinage sont remontés en mairie concernant la rue de la Poste (problème de stationnement, nuisances sonores, incivilités...). Des interventions régulières sont faites par la gendarmerie. Les élus souhaitent proposer aux habitants du quartier une réunion en présence de la gendarmerie afin d'expliquer les recours possibles et d'apaiser la situation.

➤ **Travaux en cours**

Un point a été fait sur les différents chantiers et/ou projets en cours sur la Commune :

- le SDE 07 a programmé des travaux d'installation d'un nouveau transformateur sur le parking de la mairie.
- au centre bourg, les travaux se poursuivent et la livraison du chantier est prévue au 31 mars 2021.
- à Brunieux, le projet d'abri bus doit être retravaillé avec la commission participative. Les élus vont proposer de remettre l'ancien abri-bus provisoirement pour que les enfants soient à l'abri pendant l'hiver. L'aire de retournement des cars et les enrobés sont à finaliser.
- dans le lotissement La Fontaine à Brunieux, 3 permis de construire ont déjà été déposés en mairie.
- finalisation des travaux au Four à Chaux avec intégration d'un cheminement piéton dans le cadre du projet de voies douces de la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche.
- les travaux de création d'un giratoire entre Champagne et St Désirat sont en cours. La fin des travaux est prévue au 31 décembre 2020.
- les travaux de finition des enrobés sur le point de collecte des ordures ménagères aux Gourdanes ont été réalisés. Une réflexion est en cours sur l'emplacement du dernier point de collecte à la sortie du village.

➤ **Audit financier de la Commune**

Lors d'un précédent Conseil Municipal, avait été évoqué la possibilité d'effectuer un audit financier de la Commune afin d'analyser la situation financière. Deux devis ont été demandés auprès d'établissements spécialisés. La sous-préfecture peut également prévoir un audit par le biais de la trésorerie.

➤ **Pacte Transition**

Lors de sa campagne, l'équipe menée par Thierry LERMET s'est engagée et a signé « Le pacte pour la transition » porté par plusieurs dizaines d'associations et ONG (Greenpeace, Secours catholique, France Nature environnement...) afin de construire ensemble les communes de demain. Ce pacte suit 3 grands principes :

- sensibilisation et formation à la transition
- co-construction des politiques locales
- intégration des impacts à long terme et de l'urgence climatique et sociale

➤ **Associations – Règlement d'utilisation de la salle communale**

Une commission de travail menée par Sylvie SENECHAL, Véronique AIME et Virginie SAUREL est mise en place afin de réactualiser et modifier le règlement d'utilisation de la salle communale autant pour les associations que pour les particuliers notamment au vu de la situation sanitaire actuelle.

Une renégociation auprès du prestataire de nettoyage est également en cours et une réflexion sera menée sur les conditions de location.

➤ **Personnel communal – Remplacement de l'entreprise AME**

L'entreprise AME, gérée par Frédéric BAYEUL, arrête son activité. Cette entreprise intervenait pour l'entretien des espaces verts, en renfort à l'employé communal, avec un contrat de 400h par an. Une nouvelle solution doit être proposée pour le printemps prochain, plusieurs pistes ont été évoquées :

- Embauche à temps partiel
- Mutualisation du personnel et du matériel avec d'autres communes et/ou avec Annonay Rhône Agglo
- Appel à une société extérieure sur des missions ponctuelles
- Alternance ou apprentissage

➤ **Fonctionnement de la bibliothèque**

La bibliothèque municipale est ouverte les mardis et samedi pendant 2h et est gérée par des bénévoles de l'association AEP. La cotisation annuelle s'élève à 7€ par famille. La bibliothèque dispose de livres en fonds propres et de prêts 2 à 3 fois par an auprès de la bibliothèque départementale.

Depuis le début de l'année, la bibliothèque travaille sur son informatisation et une mise en réseau avec toutes les bibliothèques des communes d'Annonay Rhône Agglo. Une réflexion est en cours afin d'harmoniser les tarifs des cotisations dans les différentes communes.

La 11^{ème} édition du salon du livre et de la jeunesse (3^{ème} participation pour la Commune) est en préparation à Annonay Rhône Agglo. Elle aura lieu le samedi 10 octobre 2020 à la salle communale d'Annonay. Comme chaque année, la commune de St Désirat participe à cet événement (financement communal à hauteur de 100€) et l'auteur Alain CHICHE viendra faire une intervention dans la classe des maternelles le vendredi 9 octobre 2020.

➤ **Commission sécurisation**

La commission sécurisation du village est mise en place avec Alain DESCORMES, Christophe MONTABONNET, Jacky SIGNOVERT et Guillaume POSE afin de travailler sur les difficultés rencontrées dans le village :

- circulation et vitesse excessive
- finalisation de l'aménagement route de la mairie (passage piéton et meilleure signalisation de la chicane)
- sécurisation de l'arrêt de bus aux Gourdanes
- sécurisation des aires de jeux à la Distillerie et au square Georges Chaléat

Pour information, 3 nids de frelons asiatiques ont été détruits sur la Commune. Il est rappelé à tous d'être vigilants à ce sujet et d'informer la mairie dès qu'un nid est repéré.

➤ **Candidature nouvelle épicerie**

Une commission a rencontré les différents candidats pour reprendre le commerce multiservices. Une demande de dossier financier a été faite auprès de chacun des candidats.

Une annonce a été publiée auprès du réveil et d'une revue spécialisée afin d'élargir la recherche de candidatures. Au vu des échéances, le choix définitif des candidats se fera aux alentours du 15 octobre.

➤ **Opération brioches ADAPEI**

En raison de la crise sanitaire, l'opération brioches menée par l'ADAPEI est annulée. Toutefois la Commune souhaite maintenir un appel aux dons pour aider cette association. Sylvie SENECHAL, Magali FURMINIEUX, Laurence CROUZET et Virginie SAUREL travaillent sur la communication et la mise en place de cet évènement.

➤ **Dates importantes**

Présence en mairie de Mme Michèle VICTORY, député de l'Ardèche, et de M. Laurent UGHETTO, Président du Département, le jeudi 1^{er} octobre 2020.

Présence en mairie de M. Maurice WEISS, candidat aux sénatoriales, le mercredi 23 septembre 2020.

Journée portes ouvertes de l'association Accrod'ailes, club de parapente sur la Commune, le samedi 26 septembre 2020. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Jacques ROBIN au 06.33.80.70.66

Prochains conseils municipaux :

- **le jeudi 22 octobre 2020 à 20h**
- **le mardi 24 novembre 2020 à 20h**
- **le jeudi 17 décembre 2020 à 20h**